

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 18 octobre 2024

**DÉLIBÉRATION – CA-2024-FORMATION-63**

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

05 NOV. 2024  
05 NOV. 2024  
05 NOV. 2024

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC

Direction des Affaires Juridiques et Générales

Conseil et Commissions

61, Avenue du Général de Gaulle

94010 CRETEIL Cedex

Tél. : 01.45.17.10.31

## APPROUVANT LA RÉPARTITION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL POUR LES ÉTUDES MÉDICALES (NUMERUS APERTUS) ET CAPACITÉ, ET RÉPARTITION DES PLACES DE LA FILIÈRE KINÉSITHÉRAPIE POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS EN LICENCE ACCÈS SANTÉ

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) en date du 14 octobre 2024 ;
- VU** l'annexe adossée à la présente délibération ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré,

### ARTICLE 1 :

**Approuve** la répartition de la capacité d'accueil pour les études médicales (numerus apertus) et capacité, et répartition des places de la filière kinésithérapie pour les étudiants inscrits en Licence Accès Santé telle que définie dans le document annexé à la présente délibération.

### ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 18 octobre 2024

Le Vice-Président du Conseil d'Administration

  
Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université

  
Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

*Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 18 octobre 2024*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 26  
MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

**Modalités de recours** : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*

## CAPACITE D'ACCUEIL GLOBALE MINIMALE EN 2<sup>ème</sup> ANNEE MMOP ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025

Conformément à la réforme des études de santé, le *numerus clausus* a été supprimé et remplacé par un *numerus apertus*.

Le nombre d'étudiants admis dans chaque filière de santé est déterminé en fonction de la capacité d'accueil de l'Université et des Universités et Ecoles partenaires en accord avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre leurs études dans les filières suivantes à la rentrée universitaire **2025-2026** est :

	<b>LSPS 1<sup>ère</sup> année</b>	<b>LAS disciplinaire 1<sup>ère</sup> année</b>	<b>LSPS 2<sup>ème</sup> /3<sup>ème</sup> année</b>	<b>LAS disciplinaire 2<sup>ème</sup> /3<sup>ème</sup> année</b>	<b>PASSERELLE (Passerelle santé/U.E/ hors U.E)</b>
<b>Médecine</b>	115	10	77	10	12/2/4
<b>Odontologie</b>	10	0	5	1	NC
<b>Pharmacie</b>	15	3	32	6	NC
<b>Maïeutique</b>	3	0	5	2	NC
<b>TOTAL</b>	143	13	119	19	18

  
 Le Doyen de la Faculté de Santé  
 Pierre WOLKENSTEIN

## REPARTITION CAPACITE D'ACCUEIL EN 2<sup>ème</sup> ANNEE FILIERE KINESITHERAPIE ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026

Par convention,

le nombre d'étudiants de Première, Deuxième et Troisième Année de Licences Accès Santé – option santé (mineure santé) (LAS1/2/3) autorisés à poursuivre leurs études dans La filière Kinésithérapie sans les Ecoles suivantes à la rentrée universitaire **2025-2026** est fixé à :

<b>Ecoles publiques</b>	<b>Places LSPS1</b>	<b>Places LSPS2</b>	<b>Places LSPS3</b>	<b>Places LAS 1/2/3 disciplinaires</b>	<b>Total</b>
IUK	15	4	4	3	26
ENKRE	10	2	0	0	12
IFMK APHP	8	0	0	0	8
<b>Ecoles privées</b>	<b>Places L1</b>	<b>Places L2</b>	<b>Places L3</b>	<b>Places LAS disciplinaires</b>	<b>Total</b>
IFMK Assas	18	4	3	0	25
IFMK-EF Meaux	10	5	5	4	24
EKP	13	7	6	3	29
IFMK CEERF	10	8	4	3	25
IFMK EFOM	7	2	1	0	10
IFMEM Saint-Michel	7	2	1	2	12
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>34</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>171</b>

Le Doyen de la Faculté de Santé  
Pierre WOLKENSTEIN

